

## Module "Mon permis de conduire"

Le module « Mon permis de conduire » de l'application mobile *Ma préfecture* permet de renvoyer le mobilaute vers les liens actifs de l'ANTS.

Dans ce module, 3 catégories sont répertoriées :



- Permettre de connaître ses résultats lors de l'examen de conduite,
- Suivre en direct l'avancement de la création du permis de conduire,
- Possibilité de consulter son solde de points.

